

**Arrêté du Maire
Pompey fête le week-end - Vendredi 13 septembre 2024**

Le Maire de la de Communes de Pompey,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2212-1 et L2212-2
- Vu le Code de la Route
- Vu le Code de la Voirie Routière
- Vu les articles L 2121-1, L 2122-2 et L 2123-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P)
- Vu la loi n° 2017-1510 du 30.12.2017 renforçant la sécurité et la lutte contre le terrorisme,
- Vu la circulaire préfectorale du 27 mars 2023, relative à l'organisation et la sécurisation des manifestations,
- Vu l'organisation place du marché avenue Gambetta, d'une initiation à la danse country, à l'occasion de "Pompey fête le week-end" le vendredi 13 septembre à 19h00,
- Considérant que, pour le bon déroulement de celui-ci, certaines dispositions de circulation sont à prendre,
- Considérant qu'il convient de préserver la sécurité et le bon ordre public, ainsi que la tranquillité et la salubrité publiques lors de cette manifestation

A R R E T E

Article 1 : Pour permettre l'implantation de la manifestation, le stationnement de tout véhicule sera interdit sur la place du marché (côté gauche), sur les emplacements situés le long de la Moselle, le vendredi 13 septembre 2024 de 14h00 à 21h00.

Article 2 : La circulation sur cette partie de la place sera interdite le vendredi 13 septembre 2024 de 14h00 à 21h00.

Article 3 : Les accès seront sécurisés par des barrières empêchant toute entrée d'un véhicule menaçant sur la manifestation. La barrière d'accès au parking sera fermée à partir de 18h30 afin d'empêcher l'accès aux véhicules de + de 3,5 tonnes.

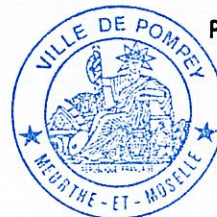
Article 4 : Une signalétique sera mise en place par les services techniques de la ville.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la notification.

Article 6 : Monsieur le Commandant de la Brigade autonome de Frouard, la Police Intercommunale du Bassin de Pompey sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Destinataires :

Recueil des actes administratifs
Affichage
Gendarmerie Nationale de Frouard
Police intercommunale



Pompey, le 6 septembre 2024
Le Maire,


Laurent TROGRLIC

Publié notifié le 9 septembre 2024